

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)



Impacts de la crise sociopolitique actuelle sur les conditions
générales de détention

6 novembre 2019

Sommaire

	Pages
<i>Résumé</i>	2
I. Introduction	3
II. Contexte sociopolitique actuel et situation générale des droits humains	3
III. Méthodologie	4
IV. Disponibilité en nourriture dans les prisons	4
V. Disponibilité et Accès à l'eau	6
VI. Disponibilité des soins de santé pour les détenus	6
VII. Visites des parents et Accès au plein air des détenus	7
VIII. Situation des Mineurs-res en conflit avec la Loi	7
• Au CERMICOL	7
• A la prison civile de Cabaret et dans les prisons localisées dans les villes de province	8
IX. Décès des détenus	9
X. Situation juridique des détenus et extractions judiciaires	10
XI. Situation sécuritaire dans les prisons par rapport à l'extérieur	11
XII. Situation des commissariats convertis en prisons	12
XIII. Conditions de travail des agents de la DAP	13
XIV. Commentaires et Recommandations	13

Résumé

1. Au cours du mois d'octobre 2019, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a effectué une tournée dans 17 centres de détention du pays ainsi que dans 3 commissariats convertis en prison, en vue d'évaluer l'impact de la situation sociopolitique actuelle sur le fonctionnement des centres carcéraux du pays.

2. Cette tournée réalisée du 15 au 31 octobre 2019 a permis au RNDDH de relever que depuis plus de 4 mois, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) avait déjà du mal à renouveler les stocks de nourriture de certaines prisons et que les frais de condiments, acheminés irrégulièrement, ont été réduits pour certaines prisons et coupés pour d'autres.

3. Cependant, depuis le 16 septembre 2019, dans 3 prisons – Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets et Cabaret – les stocks de nourriture ne sont renouvelés que pour 2 à 3 jours alors qu'au moins 9 prisons, savoir – Hinche, Grande Rivière du Nord, Cap-Haïtien, Jacmel, Anse-à-Veau, Cayes, Jérémie, Port-de-Paix et Saint-Marc – n'ont reçu aucune nourriture de la DAP. Leurs responsables tentent tant bien que mal de gérer la situation avec notamment l'aide de citoyens et citoyennes de la commune, d'organisations caritatives et d'organisations non gouvernementales. Et, après plusieurs mois sans réapprovisionnement, la prison civile de Mirebalais, a reçu de la nourriture de la DAP les 25 octobre et 2 novembre 2019. Par conséquent, aujourd'hui, sauf au CERMICOL et à Saint-Marc, les détenus ne reçoivent qu'un repas par jour, en quantité et en qualité moindres.

4. Le gaz propane étant épuisé, c'est le charbon de bois et le feu de bois qui sont utilisés pour la cuisson des aliments. Plusieurs prisons ne sont pas régulièrement alimentées en eau. Et, en raison de la paralysie du transport en commun et de l'inaccessibilité de certaines voies publiques, due aux barricades qui y sont érigées, les parents et proches des détenus ont dû momentanément cesser de leur apporter de la nourriture et des kits hygiéniques en prison.

5. Les stocks de médicaments ne sont pas renouvelés par la DAP. Les détenus qui ne se sentent pas bien ne peuvent même pas recevoir un analgésique pour un mal de tête alors qu'ils ne sont plus acheminés dans les centres de santé ou les hôpitaux lorsque leurs cas dépassent les compétences du personnel médical sur place.

6. Les kits hygiéniques ainsi que les produits et matériels de nettoyage ne sont pas renouvelés. Conséquemment, les prisons sont insalubres et nauséabondes.

7. Par ailleurs, depuis l'opération de verrouillage actuellement en cours, les prisons ont provisoirement mis fin aux visites des parents, le temps de récréation est réduit ou carrément éliminé des activités journalières, les activités de formation sont bloquées. L'appareil judiciaire étant aussi affecté par la situation générale du pays, les activités judiciaires sont paralysées. Seuls 465 détenus représentant 5.42 % de la population en attente de jugement, ont bénéficié d'un ordre d'extraction judiciaire émanant des juges d'instruction en charge de leurs dossiers et de certains parquetiers. Et, en violation des droits aux garanties judiciaires, les audiences criminelles sans assistance de jury organisées généralement en fin d'année, ne sont pas à date, planifiées.

8. Enfin, il convient aussi de souligner qu'il sévit au niveau de différentes prisons du pays une grande tension, ce qui fait craindre des cas de mutinerie ou d'évasion par les responsables de centres pénitentiaires.

9. Le RNDDH estime très préoccupante la situation des centres carcéraux du pays et recommande aux autorités étatiques et pénitentiaires de tout mettre en œuvre en vue de : distribuer rapidement des stocks de nourriture aux prisons, en tenant compte du nombre de détenus par prison ; fournir les frais de condiments après leur révision à la hausse tenant compte du taux d'inflation actuel ; payer les dettes contractées par les responsables de prisons ; payer à temps et régulièrement les agents de la DAP ; approvisionner les prisons en médicaments, en gaz propane, en kits hygiéniques et en produits de nettoyage.

I. INTRODUCTION

1. Depuis juillet 2018, un mouvement de protestation pour exiger le départ du pouvoir du président Jovenel MOÏSE et de son équipe a vu le jour. Caractérisé par des manifestations antigouvernementales et opérations de verrouillage, ce mouvement a occasionné et occasionne encore la paralysie totale des activités socioéconomiques dans le pays et a un impact direct sur le fonctionnement des prisons.

2. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), qui porte généralement une attention soutenue aux conditions générales de détention, a effectué une tournée dans les prisons du pays pour s'enquérir de la situation de celles-ci, dans la conjoncture sociopolitique actuelle.

3. Au lendemain de la journée internationale des prisonniers célébrée cette année le 27 octobre 2019, il se propose de présenter son rapport circonstancié.

II. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ACTUEL ET SITUATION GENERALE DES DROITS HUMAINS

4. Le 6 juillet 2018, le président de la République Jovenel MOÏSE a décidé d'augmenter exponentiellement les prix des produits pétroliers, après que son équipe eut passé plusieurs semaines à préparer l'opinion publique autour de cette augmentation. Il s'en est suivi la première opération de verrouillage du pays. Pendant *trois* (3) jours consécutifs, toutes les activités socioéconomiques ont été paralysées. Des personnes, surprises par le mouvement alors qu'elles étaient encore sur leurs lieux de travail, n'ont pu rentrer chez elles. D'autres ont parcouru de longues distances à pied. Le 7 juillet 2018, le président de la République Jovenel MOÏSE s'est adressé à la population et a promis de revenir sur cette décision. C'est ce revirement qui a apporté un certain apaisement et la reprise des activités.

5. Parallèlement, la population haïtienne a lancé une opération en reddition de comptes sur l'utilisation des fonds PetroCaribe, en organisant des manifestations de rues pour exiger à la *Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif* (CSC/CA) de réaliser l'audit de ces fonds estimés à plus de *quatre milliards* de dollars américains.

6. *Deux* (2) rapports publiés les 31 janvier et 31 mai 2019 par la CSC/CA ont fait état de l'implication directe du président Jovenel MOÏSE dans des actes de corruption liés à ces fonds.

7. Depuis, les opérations de verrouillage ajoutées aux manifestations pour exiger le départ du pouvoir de Jovenel MOÏSE et de son équipe, la traduction par devant les autorités judiciaires du président et de tous ceux qui sont impliqués dans le vol des fonds PetroCaribe, se sont multipliées.

8. Ainsi, cette tentative avortée d'augmentation des prix des produits pétroliers, additionnée à cette vague de manifestations antigouvernementales ont définitivement changé l'aspect sociopolitique du pays.

9. Toutefois, l'opération de verrouillage la plus longue jamais enregistrée – c'est-à-dire celle encore en cours au moment de la rédaction de ce rapport – a des conséquences énormes sur la vie communautaire.

10. En effet, débutée depuis le 16 septembre 2019, elle paralyse depuis déjà *huit* (8) semaines la vie en Haïti et influe directement sur la situation générale des prisons car, celles-ci dépendent de l'extérieur pour l'alimentation en eau de service et eau potable, la nourriture des détenus, les médicaments, les produits de nettoyage, etc. De plus, les soins de santé sont prodigués par un personnel médical et, les tâches

journalières sont accomplies tant par des agents de la DAP que par un personnel civil qui doivent pouvoir se rendre quotidiennement sur leurs lieux de travail.

11. C'est donc dans ce contexte difficile que depuis plusieurs semaines les responsables des prisons tentent autant que possible de faire fonctionner les établissements dont ils ont la charge.

III. METHODOLOGIE

12. Cette tournée dans les prisons a été réalisée du 15 au 31 octobre 2019. Dix-sept (17) prisons et trois (3) commissariats convertis en prison, ont été monitorés et le RNDDH s'est entretenu avec les responsables de celles-ci sur :

- Les stocks de nourriture et de médicaments disponibles ;
- Les stocks de kits hygiéniques et de produits de nettoyage disponibles ;
- L'accès à l'eau ;
- Les soins de santé ;
- Les conditions de détention ;
- Les décès enregistrés dans les prisons ;
- Les visites des parents de détenus et l'accès au plein air des détenus ;
- Le statut juridique des prisonniers et les extractions judiciaires ;
- La situation sécuritaire des prisons.

17 prisons et 3 commissariats convertis en prison ont été monitorés en octobre 2019 par le RNDDH.

IV. DISPONIBILITE EN NOURRITURE DANS LES PRISONS

13. Déjà avant le mois de septembre 2019, la distribution des stocks de nourriture se faisait pour certaines prisons, très difficilement. Les réquisitions acheminées aux responsables de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), qui tiennent compte de la population carcérale et de la ration alimentaire minimale devant préserver la santé des détenus, étaient rarement respectées. Par conséquent, bien avant le lancement de cette nouvelle opération de verrouillage, le nombre de repas par jour ainsi que la quantité de nourriture offerte aux prisonniers avaient diminué. De même, les produits alimentaires acheminés aux prisons ne sont plus diversifiés.

14. Cependant, depuis le mois de septembre 2019, la situation a empiré. Dans certaines prisons telles que celles de *Port-au-Prince*, *Croix-des-Bouquets* et *Cabaret*, les dépôts ne sont alimentés par la DAP que pour deux (2) ou trois (3) jours, sur aucune base scientifique ;

15. De plus, les parents de certains détenus qui se faisaient un devoir de leur apporter régulièrement à manger ne le peuvent plus, le transport en commun étant extrêmement ralenti en certains jours et carrément inexistant, en d'autres.

16. Cette situation additionnée à l'aléa qui entoure la distribution de nourriture ont porté les responsables des prisons à rationner de manière drastique les stocks à leur disposition. Ils n'offrent donc plus qu'un repas par jour et en moindre quantité.

3 prisons reçoivent des stocks de nourriture pour 2 à 3 jours, Au moins 9 prisons ne sont pas réapprovisionnées par la DAP. La quantité de nourriture déjà insuffisante a diminué.

17. Les exemples illustrant cette situation catastrophique sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Depuis plus de *quatre* (4) mois, les prisons civiles du *Cap-Haïtien* et de la *Grande Rivière du Nord* ne reçoivent pas de stock de nourriture de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP). C'est l'organisation *Food for the Poor* qui vient en aide aux détenus de ces prisons en leur fournissant du riz et de l'huile. Et, ce sont des institutions religieuses qui leur fournissent des moyens économiques pour s'approvisionner en condiments. La nourriture offerte aux détenus est de faible qualité et en quantité insuffisante.
- La prison civile de *Cabaret*, aujourd'hui soutenue par la *Mission de l'Espoir*, ne prépare aujourd'hui que *trois* (3) sacs de riz contre *quatre* (4), jadis. Le gaz propane n'étant pas disponible, le feu de bois est utilisé pour la cuisson des aliments ;
- *Vingt-et-un* (21) sacs de riz étaient nécessaires pour alimenter la population carcérale de la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*. Aujourd'hui, seuls *quatorze* (14) sacs sont préparés par jour alors que la population carcérale a augmenté ;
- Pour nourrir les détenus, les responsables d'au moins *cinq* (5) centres carcéraux sont souvent obligés d'acheter à crédit dans des dépôts de produits alimentaires de leur commune ou d'utiliser leur argent pour l'approvisionnement en condiments. Et, n'ayant ni gaz propane ni argent à leur disposition pour acheter du charbon, ils utilisent des morceaux de bois pour la cuisson des aliments ;
- A la prison civile de *Port-de-Paix*, il a été décidé de ne préparer que *quatre* (4) sacs de riz, en remplacement des *cinq* (5) ou *six* (6) sacs qui étaient cuits jadis. L'organisation CARITAS ainsi que certains citoyens et citoyennes de la zone viennent en aide à ladite prison car la DAP n'a pas renouvelé les stocks de nourriture ;
- La prison civile de *Port-au-Prince* peinait déjà à offrir une nourriture en quantité et en qualité suffisantes aux détenus. Aujourd'hui, elle ne leur distribue qu'un repas par jour ;
- Depuis l'opération de verrouillage en cours, la prison civile de *Jacmel* ne reçoit pas de stock de nourriture de *Port-au-Prince*. Ce sont des pasteurs, des missionnaires caritatifs ainsi que des responsables de la mairie de *Jacmel* qui viennent en aide aux détenus qui affirment que même si la nourriture est insuffisante, elle est de meilleure qualité que celle qui leur était offerte habituellement.

18. Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la DAP avait décidé de ne pas alimenter les prisons en frais de condiments. Cette décision porte aussi sur d'autres articles importants pour le fonctionnement journalier des centres carcéraux tels que médicaments, kits hygiéniques, produits de nettoyage, balais, serpillère, etc. Par conséquent, l'espace carcéral est aujourd'hui très sale et les cellules dégagent des odeurs nauséabondes.

Les produits d'entretien et de nettoyage n'étant pas distribués, l'espace carcéral haïtien est encore plus insalubre qu'avant.

V. DISPONIBILITE ET ACCES A L'EAU

19. Pour analyser l'accès à l'eau dans les centres de détention du pays, trois (3) cas de figure sont à considérer :

- Les prisons du pays alimentées en eau par la *Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA)*, ne confrontent aucun problème d'accès à l'eau. Tel est le cas des prisons civiles de *Jacmel, de Mirebalais, de Saint-Marc, et des Cayes*. Cependant, dans cette dernière, l'alimentation n'étant pas régulière, souvent, elle est en situation de manque ;
- Les prisons civiles de *Cabaret, de Croix-des-Bouquets, de Port-au-Prince* disposent de puits artésiens et de matériels de purification. Cependant, elles dépendent de l'alimentation en énergie électrique pour faire monter l'eau dans les réservoirs et la distribuer dans leurs différents blocs ; Elles ont donc relativement accès à l'eau ;
- D'autres établissements pénitentiaires tels que celui de *l'Anse-à-veau*, dépendent totalement de l'extérieur et font face par conséquent à une pénurie d'eau. Il s'agit d'une situation qui paralyse le fonctionnement de la cuisine, le nettoyage de la prison, la lessive et le bain des prisonniers.

Lorsque l'eau n'est pas disponible en prison, le fonctionnement des cuisines est paralysé et les détenus ne peuvent ni nettoyer l'espace carcéral, procéder à leur lessive ou même, prendre leur bain.

VI. DISPONIBILITE DES SOINS DE SANTE POUR LES DETENUS

20. Depuis l'opération de verrouillage de septembre 2019, les soins de santé ne sont pratiquement pas prodigués dans les prisons. Les stocks de médicaments n'étant pas non plus renouvelés, même les cas fréquents de douleurs passagères ne peuvent être traités. Par exemple :

- A la prison civile de *Port-de-Paix*, il n'y a que des antibiotiques et quelques rares médicaments utilisés dans des prophylaxies spécifiques ;
- A la prison civile de *Mirebalais* – où les cas de tuberculose sont aujourd'hui légion – il y a une grande carence en médicaments ;
- La prison de la *Grande Rivière du Nord* ne dispose pas de médicaments. Le médecin et l'infirmière sont dépassés par la situation ;
- Les prisons de la *Croix-des-Bouquets, de Cabaret, de Port-au-Prince* sont en rupture de stocks de médicaments.

21. Et, aujourd'hui, de manière générale, c'est l'organisation *Health Through Walls (HTW)* qui intervient en renfort dans les prisons dans le domaine de la santé.

VII. VISITES DES PARENTS ET ACCES AU PLEIN AIR DES DETENUS

22. Depuis septembre 2019, les visites sont interdites dans la majorité des prisons du pays. Il s'agit, selon les autorités pénitentiaires rencontrées dans le cadre de cette tournée, d'une décision de prudence pour mieux gérer la sécurité au sein de la prison. Tel est le cas par exemple des prisons civiles de *Cabaret*, de la *Croix-des-Bouquets*, des *Cayes*, de *Jacmel*, de *Jérémie*, de la *Grande Rivière du Nord*, des *Gonaïves*, de *Saint-Marc*, de *Port-au-Prince*.

23. A la prison civile du *Cap-Haïtien* et au CERMICOL, s'il est encore permis aux parents de rendre visite à leurs proches en prison, celles-ci ne durent que quelques minutes et une attention particulière est portée dans la fouille des visiteurs et visiteuses pour éviter que des objets interdits ne soient introduits dans l'espace carcéral.

Sauf dans de rares cas, les détenus sont maintenus en cellules depuis le 16 septembre 2019, sans même un accès minimal d'une heure de temps en plein air. Ils n'ont droit qu'à quelques minutes pour les ablutions, la lessive et les besoins physiologiques.

24. De même, en vue de prévenir les émeutes, l'horaire des activités récréatives a aussi changé. Les détenus ne disposent que de quelques minutes en plein air pour aller à la toilette, faire leur lessive, procéder à leurs ablutions et se dégourdir les jambes avant de retourner dans les cellules surencombrées. Par exemple :

- A la prison civile de la *Croix-des-Bouquets*, l'accès au plein air ne dure que quelques minutes lorsque des manifestations sont annoncées ;
- A la prison civile de *Cabaret*, seules les mineures détenues sont autorisées à se récréer. Les adultes ne sont autorisées à sortir des cellules que pour leur bain ;
- Dans les prisons civiles de l'*Anse-à-Veau*, de la *Grande Rivière du Nord*, de *Jacmel*, de *Jérémie*, de *Port-au-Prince*, de *Port-de-Paix*, de *Hinche*, de *Mirebalais*, de *Saint-Marc*, la récréation est totalement éliminée. Seul le moment des bains est utilisé pour tout faire.

VIII. SITUATION DES MINEURS-RES EN CONFLIT AVEC LA LOI

Dans le cadre de cette tournée, la situation des mineurs-es a aussi été analysée par le RNDDH.

- *Au CERMICOL*

25. Le responsable tente autant que possible de faire fonctionner le CERMICOL comme à l'accoutumée, même si cela est très difficile. Jusqu'à présent, *deux* (2) repas sont encore offerts aux mineurs incarcérés pour qui, en moyenne, *deux* (2) sacs de riz sont cuits par jour.

26. La DAP étant très irrégulière dans le renouvellement du stock de nourriture dudit centre, c'est grâce à l'aide de l'organisation *Food for the Poor* que le responsable continue de prendre soin des mineurs. De plus, depuis juin 2019, les frais de condiments ne sont pas reçus par le CERMICOL, ce qui porte le responsable à souvent se charger personnellement de l'achat des condiments.

27. Les visites des parents des mineurs détenus ont diminué en raison vraisemblablement de la paralysie des activités du pays.

28. Selon la conjoncture extérieure, les détenus passent *une* (1) à *deux* (2) heures de temps par jour en plein air. Lorsqu'il y a des manifestations ou en période de tumulte, ils sont gardés dans les cellules parce que souvent, les manifestants tirent des pierres en direction du bâtiment du centre.

29. Toutes les autres activités sociales du centre ont été interrompues : le sport, les études classiques, la formation professionnelle. Les enseignants se trouvent dans l'incapacité à se rendre sur leur lieu de travail.

30. Le CERMICOL est alimenté en eau, en quantité suffisante. Il dispose aussi d'un dispensaire pourvu de certains médicaments. Cependant, les cas de maladies qui dépassent les compétences du personnel pénitentiaire sont difficiles à gérer, les centres hospitaliers publics travaillant difficilement pendant cette période de crise. Il leur est par exemple déjà arrivé de transporter un détenu malade à l'Hôpital Universitaire la Paix (UEP) qui ce jour-là était fermé puis à l'HUEH qui ne l'a pas reçu parce que n'ayant les moyens d'en prendre soin.

Le CERMICOL et la prison civile de *Cabaret* mis à part, les prisons n'accordent aucune attention particulière aux mineurs-es incarcérés dans cette situation de crise.

- ***A la prison civile de Cabaret et dans les prisons localisées dans les villes de province***

31. Les mineures incarcérées à la prison civile de *Cabaret* sont soumises aux mêmes conditions de détention ainsi qu'aux restrictions adoptées en raison de la situation exceptionnelle du pays. Cependant, leur petit nombre aidant et leurs cellules étant situées dans un bloc distinct de celui qui accueille les adultes, elles ne sont pas systématiquement gardées en cellules comme c'est le cas pour ces dernières.

32. Aucune considération particulière n'est faite pour elles en ce qui a trait à la nourriture, aux soins de santé, aux activités sociales telles que le sport, la formation académique et la formation professionnelle.

33. Les mineurs-res incarcérés dans les prisons localisées dans les villes de province ne bénéficient d'aucune considération particulière.

IX. DECES DES DETENUS

34. De janvier à octobre 2019, au moins *soixante* (60) détenus ont perdu la vie en prison dont *neuf* (9) du 16 septembre au 4 octobre 2019. Le tableau suivant présente les informations les concernant :

#	Prisons	Détenus	Date de décès
1.	Port-au-Prince	Wilner Deza	9 janvier 2019
2.	Anse à veau	Bernais Bernard	31 janvier 2019
3.	Port-de-Paix	Yonel Eliazard	2 février 2019
4.	Anse à veau	Roger Felix	8 février 2019
5.	CM ¹ Petit-Goâve	Colomb Christian Jerry	9 février 2019
6.	CM Petit-Goâve	Yves André Delciné	11 février 2019
7.	Croix-des-bouquets	Hilaire Elysée	17 février 2019
8.	Croix-des-bouquets	Registre Dieulifaite	18 février 2019
9.	Port-au-Prince	Hubert Alexandre	18 février 2019
10.	Gonaïves	Patrick Ciméus	19 février 2019
11.	Mirebalais	Faniel Dorvil	21 février 2019
12.	Port-au-Prince	Huguens Exantus	27 février 2019
13.	CM Petit-Goâve	Mario Régilus	1 ^{er} mars 2019
14.	Croix-des-bouquets	Lexan Robenson	3 mars 2019
15.	Gonaïves	Passadiou Aimé	10 mars 2019
16.	Port-au-Prince	Gérald Pierre	12 mars 2019
17.	Port-au-Prince	Guerlin Dorestant	12 mars 2019
18.	Cayes	Bernard Notus	13 mars 2019
19.	Cayes	Marcel Pierre Juste	14 mars 2019
20.	Port-au-Prince	Chéridien Philippe	18 mars 2019
21.	Port-au-Prince	Galant Luckner	25 mars 2019
22.	Port-au-Prince	Jameson Beaucéjour	27 mars 2019
23.	CM Miragoâne	Joseph Fritz Joassaint	Mars 2019
24.	CM Miragoâne	Trofort Destiné	Mars 2019
25.	CM Petit-Goâve	Edouard Osnel	8 avril 2019
26.	CM Petit-Goâve	Edouard Osnel	9 avril 2019
27.	Anse-à-veau	Anderson Léon	9 avril 2019
28.	Port-au-Prince	Jameson Pierre	10 avril 2019
29.	Jacmel	Henry Pierre Claude alias Claudy Mix	13 avril 2019
30.	Port-au-Prince	Gabriel Amazan	23 avril 2019
31.	Port-au-Prince	Renel Lestin	25 avril 2019
32.	Gonaïves	Marco Fleurilus	28 avril 2019
33.	Port-au-Prince	Olivier Demexant dit Semexant	7 mai 2019
34.	Gonaïves	Revilus Altesse	14 mai 2019
35.	CM Petit-Goâve	Kenold Céant	21 mai 2019
36.	Gonaïves	Dieuliphète Dieuvignol	24 mai 2019
37.	Cayes	Felixon Durand	3 juillet 2019
38.	Port-au-Prince	Eugene Pierre Charles	10 juillet 2019
39.	Cayes	Charly Anéus	17 juillet 2019
40.	Port-au-Prince	Michel Turenne	19 juillet 2019
41.	Port-au-Prince	Junior Morency	28 juillet 2019

¹ CM : Commissariat

42.	Croix-des-bouquets	Francis Félix	5 août 2019
43.	Croix-des-bouquets	Alismé Bagelot	16 août 2019
44.	Port-au-Prince	Dorcy Dorsainvil	31 août 2019
45.	CM Miragoâne	Alix Josma	août 2019
46.	Croix des bouquets	Towunchin Joseph	2 septembre 2019
47.	Port-au-Prince	Canez Bazil	3 septembre 2019
48.	Cayes	Vilson Aubourd	5 septembre 2019
49.	Gonaïves	Dacéus Alexis	12 septembre 2019
50.	Jérémie	Pierre Marie Gerant	13 septembre 2019
51.	Port-au-Prince	Blake Paul	14 septembre 2019
52.	Croix des bouquets	Saint Julus Derissaint	16 septembre 2019
53.	Croix-des-bouquets	Stanley Figaro	21 septembre 2019
54.	CM Petit-Goâve	Ludovic Pétion	23 septembre 2019
55.	Hinche	Raphaél Caman	24 septembre 2019
56.	Croix des bouquets	Fritz Hilaire alias Frito	24 septembre 2019
57.	CM Petit-Goâve	Hidovile Pétion	25 septembre 2019
58.	CM Petit-Goâve	Joseph Auguste alias Azou	3 octobre 2019
59.	Croix des bouquets	Oxant Saint-Fleur	4 octobre 2019
60.	Jacmel	Richard Saturin	4 octobre 2019

35. Une rapide comparaison du nombre de décès enregistrés en prison révèle que de janvier à octobre 2018, *cent-dix-huit* (118) détenus avaient perdu la vie dont *vingt-six* (26) détenus en septembre et octobre 2018 contre *soixante* (60) pour l'année 2019 dont *neuf* (9) en septembre et octobre 2019.

X. SITUATION JURIDIQUE DES DETENUS ET EXTRACTIONS JUDICIAIRES

36. Le 5 novembre 2019, la population carcérale haïtienne est estimée à *onze mille cinq cent-vingt-neuf* (11.529) personnes² dont *huit mille cinq cent-soixante-dix-huit* (8.578) soit 74.41 %, en attente de jugement et *deux mille neuf cent cinquante-et-un* (2.951) condamnés soit 25.59 %.

37. Parallèlement, en septembre et octobre 2019, parmi les *huit mille cinq cent-soixante-dix-huit* (8.578) détenus, seuls *quatre cent-soixante-cinq* (465), représentant 5.42 % de la population carcérale en attente de jugement, ont bénéficié d'ordres d'extraction judiciaire émis par les rares magistrats qui ont essayé d'avancer avec les dossiers dont ils ont la charge. Le tableau suivant présente les informations chiffrées relatives à ces extractions :

² Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), mouvement de la population carcérale, 5 novembre 2019 et Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

#	Prisons	Détenus-es extraits
1.	Anse-à-Veau	2
2.	Cabaret	2
3.	Cap-Haïtien	54
4.	Cayes	3
5.	CERMICOL	5
6.	Croix-des-Bouquets	12
7.	Gonaïves	9
8.	Grande Rivière du Nord	0
9.	Hinche	4
10.	Jacmel	49
11.	Jérémie	15
12.	Mirebalais	1
13.	CM Miragoâne	0
14.	CM Petit-Goâve	177
15.	Port-au-Prince	102
16.	Port-de-Paix	30
17.	Saint-Marc	0
	Total	465

38. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les tribunaux de première instance du pays avaient pris l'habitude d'organiser des audiences criminelles sans assistance de jury en octobre, novembre et décembre. A date, aucune activité judiciaire ne laisse présumer que ces audiences extraordinaires seront réalisées, ce qui risque de pénaliser encore plus les détenus en attente de jugement.

XI. SITUATION SECURITAIRE DANS LES PRISONS PAR RAPPORT A L'EXTERIEUR

39. La majorité des établissements pénitentiaires sont localisés en centre-ville, souvent juxtaposés à des établissements scolaires et des marchés, non loin des centres commerciaux ou de tous autres types d'institutions privées et publiques. Cette juxtaposition permet aux détenus d'être au fait du déroulement des événements en dehors des prisons. Et, ceux qui ont à leur disposition des radios, s'informent chaque jour.

40. Additionné à cela, aux alentours de certaines prisons comme celles de *Port-au-Prince* et de la *Croix-des-Bouquets*, des tirs nourris d'armes automatiques sont fréquemment entendus.

41. Lors des manifestations les bâtiments de la prison civile de *Jacmel* et du CERMICOL essuient des tirs de pierres et/ou de tessons de bouteille. A *Jacmel* par exemple, il arrive que des détenus soient victimes alors qu'ils se trouvent dans leurs cellules.

De nombreux responsables estiment que les prisons sont en situation de vulnérabilité par rapport à l'extérieur. Ceci les a portés à prendre des mesures spéciales de sécurité.

42. Des barricades enflammées sont souvent entreposées non loin de la prison civile de *Cabaret*. De plus, certains détenus de *Port-au-Prince* se plaignent d'inhaler le gaz lacrymogène utilisé fréquemment et à profusion par l'institution policière pour disperser les manifestations. Etant dans des espaces non aérés, ils sont souvent incommodés par cette odeur.

43. En raison de ces considérations, quelques mesures de sécurité ont été adoptées par les responsables de prisons pendant les périodes de protestation. Elles concernent entre autres, la réduction du temps passé en plein air, l'annulation des activités de formation, l'annulation des visites de parents et l'augmentation du niveau d'alerte de sécurité avec le concours, à l'extérieur, des agents de la police administrative et des corps spécialisés de la PNH.

XII. SITUATION DES COMMISSARIATS CONVERTIS EN PRISONS

44. Dans le cadre de cette tournée, le RNDDH a monitoré les commissariats de *Petit-Goâve*, de *Miragoâne* et d'*Aquin*.

45. Le commissariat de *Petit-Goâve* est alimenté en eau par la DINEPA. Depuis plus de *deux* (2) mois, la DAP ne fournit plus les *vingt-deux* (22) petits sacs de riz et les gallons d'huile habituels. Conséquemment, les responsables du commissariat ont été obligés de réduire le nombre de sacs de riz à *deux* (2) par jour contre *trois* (3), jadis. Les prisonniers sont aujourd'hui sous-alimentés. Ils ne reçoivent plus qu'un repas par jour.

46. Avant la crise actuelle, les détenus malades étaient transférés directement à l'*Hôpital Notre Dame de Petit-Goâve* et les prescriptions étaient exécutées par ledit commissariat. Aujourd'hui, pour la sécurité des détenus, les responsables ont affirmé au RNDDH avoir décidé de faire venir les médecins sur place.

47. Les détenus dont les parents vivent à *Petit-Goâve* reçoivent encore des visites, ce qui n'est pas le cas de ceux dont les proches habitent d'autres communes ou sections communales éloignées. Au commissariat de *Petit-Goâve*, les hommes et les femmes prennent leur bain dans les cellules. Seuls les mineurs sont autorisés se baigner à l'extérieur.

La situation des commissariats convertis en prison n'est pas différente de celle des prisons : la gestion des détenus qui y sont incarcérés est laissée aux responsables de ces commissariats.

48. Le 27 septembre 2019 vers *deux* (2) heures pm, ledit commissariat a été l'objet d'une tentative d'envahissement de manifestants. Les agents de la PNH les ont repoussés. Junot EXILAS âgé de *trente* (30) ans, chauffeur de taxi moto a été tué et Watson CHARLES a reçu une balle à la mâchoire.

49. Au début des événements de septembre 2019, les femmes et les mineurs qui se trouvaient au sous-commissariat de *Bornes Soldats* avaient tous été transférés au commissariat de *Petit-Goâve*. Cette décision s'avèrera judicieuse surtout le 29 octobre 2019 lorsqu'une tentative d'incendie du sous-commissariat de *Bornes Soldats* a été enregistrée.

50. Depuis l'évasion enregistrée le 12 février 2019, où *soixante-dix-sept* (77) détenus se sont évadés du commissariat d'*Aquin* converti en prison, les responsables ont décidé de ne plus y garder des détenus en situation de détention préventive. Dès qu'un ordre de dépôt est émis contre un individu, il est immédiatement acheminé à la prison civile des *Cayes*.

51. Dans le commissariat de *Miragoâne* converti en prison se trouvent *quarante-et-un* (41) détenus. La nourriture qu'ils reçoivent est insuffisante. Et, bien avant la situation actuelle, ils n'avaient jamais été autorisés à prendre l'air. Et, depuis le 16 septembre 2019, ils ne reçoivent plus de visite de leurs proches.

XIII. CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA DAP

52. De manière générale, lorsque la situation est aussi tendue dans le pays, les agents de la DAP sont obligés de rester en poste, dans leurs lieux d'affectation et de travailler sur la base d'un horaire astreignant.

53. Dans certaines prisons, les responsables essaient autant que possible de garder le roulement habituel. Cependant, souvent, les agents - de même que le personnel civil d'ailleurs - ont du mal à regagner leurs lieux de travail. Par exemple, si à *Cabaret* et à la *Croix-des-Bouquets*, les cuisinières habitent les communes et se rendent régulièrement au travail, même en situation de crise, ce n'est pas toujours le cas des autres employés civils et des agents de la DAP qui doivent prendre le transport en commun chaque matin.

54. Dans des centres carcéraux comme le CERMICOL, les responsables de prisons ont révisé les congés des agents de la DAP, en raison de la situation actuelle.

Les agents de la DAP sont astreints, depuis le 16 septembre 2019, à un horaire de travail rigoureux.

55. Enfin, il convient de souligner que certains agents de la DAP se plaignent de ne pas recevoir leur salaire à temps ou que l'Etat leur doit des arriérés de salaires.

XIV. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

56. Les opérations de verrouillage et la crise sociopolitique actuelle qui sévit dans le pays impactent considérablement la vie en milieu carcéral. La tournée réalisée par le RNDDH au cours du mois d'octobre 2019 a démontré que les conditions de détention déjà préoccupantes, deviennent chaque jour un peu plus alarmantes.

57. Aujourd'hui, *trois* (3) centres carcéraux ne reçoivent des stocks de nourriture que pour *deux* (2) à *trois* (3) jours. Il s'agit des prisons civiles de *Cabaret*, de la *Croix-des-Bouquets* et de *Port-au-Prince*. Seul le *Centre de réinsertion des mineurs en conflit avec la Loi* (CERMICOL) reçoit des stocks pour une durée d'*un* (1) mois. *Neuf* (9) centres de détention n'ont pas été réapprovisionnés par la DAP depuis le début de la crise. Il s'agit des prisons civiles du *Cap-Haïtien*, de la *Grande Rivière du Nord*, de *Port-de-Paix*, de *Hinche*, de *Jacmel*, de l'*Anse-à-Veau*, des *Cayes*, de *Jérémie* et de *Saint-Marc*. Au moins *sept* (7) d'entre elles sont soutenues par des citoyens et citoyennes interpellés par la situation, des organisations caritatives et des organisations non-gouvernementales. Il s'agit des prisons de *Hinche*, du *Cap-Haïtien*, de *Port-de-Paix*, de *Jacmel*, de l'*Anse-à-Veau*, des *Cayes* et de *Saint-Marc*. Et, après plusieurs mois sans réapprovisionnement, la prison civile de *Mirebalais* a reçu les 25 octobre et 2 novembre 2019, des stocks de nourriture pour quelques jours.

58. Dans au moins *cinq* (5) prisons, les détenus sont soutenus par leurs responsables qui souvent ont recours à l'achat à crédit dans les communautés ou puisent dans leurs fonds propres pour les alimenter.

59. Le CERMICOL et la prison civile de *Saint-Marc* mis à part, toutes les prisons visitées dans le cadre de cette tournée ont été obligées de diminuer drastiquement la ration alimentaire des détenus, déjà insuffisante avant la crise. Les parents et les proches qui aidaient un tant soit peu l'administration pénitentiaire en apportant régulièrement de la nourriture et des kits hygiéniques à leurs proches en prison, sont bloqués chez eux. Et, si de manière générale, les prisons ont accès à l'eau, pour certaines d'entre elles, l'eau constitue un défi quasi-insurmontable

60. La tournée a aussi révélé que dans la prison civile de la *Croix-des-Bouquets* ainsi qu'au CERMICOL, une évaluation de la conjoncture est faite chaque jour pour permettre aux détenus de prendre l'air pendant au moins *une* (1) à *deux* (2) heures de temps par jour. A la prison civile de *Cabaret*, seules les mineures ont accès au plein air. Les détenus de ces prisons mis à part, toutes les personnes incarcérées dans les prisons visitées et monitorées sont, durant la crise actuelle, maintenues en cellules. Et, de manière générale, elles ne reçoivent pas de visite de leurs parents.

61. Ainsi, en violation des articles 27 et 28 des *Règlements Internes des Etablissements Pénitentiaires* (RIEP), qui précisent respectivement que tout détenu a droit à un repas équilibré au moins *deux* (2) fois par jour et que la nourriture doit être préparée dans de bonnes conditions d'hygiène de telle sorte qu'elle ne puisse porter atteinte à la santé des prisonniers, aujourd'hui, les détenus en général ne reçoivent pas une nourriture en quantité et en qualité suffisantes. Nombreux d'entre eux ont aussi un accès limité à l'eau, contrairement aux dispositions de l'article 26 des RIEP selon lesquelles, l'accès à l'eau potable autant que nécessaire doit être garanti à tous les détenus.

62. De plus, en violation des articles 50 et suivants des RIEP, les soins de santé ne sont pas disponibles, les stocks de médicaments ne sont pas renouvelés. De même, l'article 42 des RIEP – qui dispose que de manière ordinaire, les détenus doivent pouvoir bénéficier de *six* (6) heures de temps en dehors des cellules et qu'en circonstances exceptionnelles, ils doivent passer au minimum *une* (1) heure de temps au plein air par jour – n'est pas respecté.

63. A la lumière des violations en cascade des droits des détenus, le RNDDH estime que si des raisons sécuritaires ont été avancées par les responsables des prisons monitorées pour expliquer ce durcissement temporaire du régime d'emprisonnement, ces décisions ne peuvent perdurer car, elles pénalisent les détenus astreints déjà en temps normal, à des conditions difficiles de détention.

64. Le RNDDH juge déplorable aussi le fait que les autorités étatiques concernées ne consentent pas suffisamment d'effort pour alimenter les prisons en nourriture, médicaments, produits d'entretien et de nettoyage. Il rappelle que ce sont surtout les centres de détention localisés dans les villes de province qui souffrent de cette situation qui dépassent les responsables de prison, abandonnés à eux-mêmes dans la quête de palliatifs.

65. Le RNDDH salue l'aide apportée par quelques citoyens et citoyennes, par des organisations caritatives et par certaines autorités locales dans le but de gérer la situation en milieu carcéral, aide sans laquelle la situation décrite plus haut aurait déjà pu s'aggraver.

66. Et, alors que les projecteurs sont fixés sur les mouvements de protestation et la paralysie de la vie en Haïti, le RNDDH attire l'attention de tous sur la crise humanitaire qui se profile à l'horizon, au détriment des *onze mille cinq cent-vingt-neuf* (11.529) personnes aujourd'hui en détention, si rien n'est fait pour redresser la barre.

67. Il ne fait aucun doute que la situation décrite plus haut est très stressante surtout pour les responsables de prison qui la gèrent au jour le jour. Cependant, malgré ces conditions difficiles, ils ont quand même gagné le pari de réduire le nombre de décès des prisonniers puisque *vingt-six* (26) ont perdu la vie au cours des mois de septembre et octobre 2018 contre *neuf* (9), en 2019.

68. Sur la base de tout ce qui précède et pour éviter une aggravation de la situation, le RNDDH recommande aux autorités étatiques et aux responsables de la DAP de :

- Distribuer rapidement des stocks de nourriture aux prisons, en tenant compte du nombre de détenus par prison ;
- Fournir les frais de condiments après leur révision à la hausse, tenant compte du taux d'inflation actuel ;
- Payer les dettes contractées par les responsables de prison ;
- Payer à temps et régulièrement les agents de la DAP ;
- Approvisionner les prisons en médicaments, en gaz propane, en kits hygiéniques et en produits de nettoyage.